

Ville de ROYAN

OBJET :

Séance du 21 Décembre 1964

Instance Ville de Royan/LECOMTE Edouard  
Honoraires Me GEOFFROY

64756  
Le vingt et un Décembre mil neuf cent soixante quatre,  
à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert  
MEYER, Maire, d'après convocations faites le 16 Décembre 1964

Etaient présents MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE,  
MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE,  
BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal  
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été  
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la demande de Monsieur le Maire, Me GEOFFROY Huis-  
sier de Justice à Royan a procédé à un constat en ce qui  
concerne l'affaire Ville de Royan/LECOMTE Edouard Jules à  
Pré-Moine bd de la Marne.

En vue du règlement des honoraires qui lui sont dus,  
Me GEOFFROY a produit deux mémoires dont le montant s'élève  
respectivement à 114,96 F et à 192,90 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les états de frais présentés par Me GEOFFROY

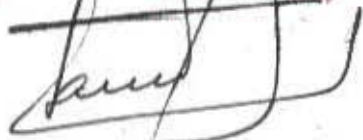
DECIDE

- de mandater à Me René GEOFFROY, Huissier de Justice, 5,  
Front de Mer à Royan, C. C. P. Bordeaux 595.29 la somme de  
307,86 F qui lui est due à la suite de son intervention dans  
l'affaire ville de Royan/LECOMTE Edouard Jules.
- que cette somme sera réglée sur le chapitre XXX article 5 du  
budget Primitif 1964 "Honoraires d'Avoués et d'Avocats".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

ROCHEFORT-MER, 30 DEC. 1964

Le Sous-Préfet,



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

